



LA LETTRE DE VOTRE SÉNATEUR CATHERINE TROENDLE

NUMERO #05 NOVEMBRE 2019

EDITORIAL

La violence a pris racine ...

Violences contre les forces de l'ordre,
Violences contre les sapeurs-pompiers,
Violences contre les femmes,
Violences contre les enseignants,
Violences contre les élus ...

Quelles soient verbales ou physiques, elles sont inacceptables ! Ainsi, le Législateur se doit de proposer des textes de lois pour prévenir et sanctionner de tels agissements de plus en plus fréquents et de plus en plus brutaux.

La Commission des lois, dont je suis membre, s'est fortement impliquée sur tous ces sujets, et plus particulièrement récemment, en lançant une grande consultation des maires sur les menaces et les agressions auxquelles ils sont confrontés dans l'exercice de leur mandat, suite au terrible décès de Jean-Mathieu MICHEL, Maires de Signes dans le Var, renversé le 5 août dernier. Cette consultation a permis de mettre en lumière une réalité, longtemps ignorée ! Incivilités, injures, menaces, agissements malveillants s'inscrivent dans le quotidien des élus locaux.

Je voudrais remercier tous les élus qui nous ont fait part de leurs expériences propres, de leur ressenti. Leurs propositions et contributions ont conduit la commission des lois à adopter un plan de 12 propositions pour mieux accompagner et protéger les maires dans l'exercice de leur mandat et renforcer leurs moyens d'action.

Des mesures législatives ont été intégrées dans le projet de loi « Engagement et Proximité », voté au Sénat, le 22 octobre dernier. L'autorité du Maire doit être restaurée, un éveil des consciences aux missions qu'il porte est indispensable, avec courage et sincérité.

Je continuerai pour ma part, inlassablement, à défendre des valeurs comme celle du respect dû à chacun, et ce, en toutes circonstances.

Bien cordialement,
Catherine TROENDLE



AU SOMMAIRE

ACTUALITÉ AU SÉNAT	02
VOTRE SÉNATRICE	03
EN LOCAL	03
SÉCURITÉ	04
SANTÉ	06
ÉDUCATION	06
MOBILITÉ	07
RETOUR EN IMAGES	07 - 08

VICE-PRÉSIDENTE DU SÉNAT EN CHARGE DE LA COMMUNICATION

Catherine TROENDLE a présenté à toutes les commissions et toutes les délégations du Sénat, sur plusieurs mois, les moyens de la Direction de la communication du Sénat et les outils de communication à leurs dispositions afin d'améliorer la communication sur les travaux des sénateurs et du Sénat auprès des citoyens.

Par ailleurs, présenté le 13 septembre 2019 par Emmanuel KESSLER, PDG de la chaîne, l'univers graphique et sonore de **Public Sénat** a évolué pour répondre aux attentes des téléspectateurs, pour cette rentrée 2019, qui marque le **vingtième anniversaire de la chaîne**.

A titre d'exemple, dorénavant, "**Les Matins du Sénat**" bénéficieront d'un nouvel habillage avec des fiches concernant chacun des sénateurs et un glossaire du Sénat et des procédures législatives. En complément de ce nouvel habillage, **plusieurs nouveaux programmes** ont fait leur entrée à l'antenne, en septembre dernier, visant à donner au travail parlementaire une plus grande proximité avec le citoyen et un ancrage plus fort dans les territoires.



CATHERINE TROENDLE, JUGE À LA COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

DANS LE CADRE DU PROCÈS DE L'ANCIEN MINISTRE DE LA JUSTICE, JEAN-JACQUES URVOAS

Catherine TROENDLE, a été élue, le 14 mai 2019, en séance, membre titulaire de la Cour de Justice de la République à la majorité absolue des suffrages exprimés. A l'issue de son élection et de celle de sa suppléante, le Sénateur Muriel JOURDA, elle a prêté serment devant le Président du Sénat et l'ensemble des sénateurs présents en séance. La Cour de Justice de la République est la seule juridiction habilitée à juger les infractions commises par les membres du Gouvernement pendant l'exercice de leurs fonctions. La Cour a siégé, du 24 septembre au 27 septembre 2019, dans le cadre du procès de

Jean-Jacques Urvoas, ancien Garde des Sceaux. La décision a été rendue le 30 septembre 2019.



MISSIONS D'INFORMATIONS

Mission d'information sur la sécurité maritime suite au drame aux Sables-d'Olonne :

En juin 2019, Catherine TROENDLE a été nommée au sein de la mission commune d'information relative au sauvetage en mer et à la sécurité maritime. Très investie sur tous les sujets en relation avec le secours aux personnes et en sa qualité de Présidente du Conseil National des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CNSPV), le Président du Sénat lui avait déjà demandé de le représenter lors de la cérémonie d'hommage

Mission d'information "sur la sécurité des sapeurs-pompiers"

Le 2 avril 2019, Catherine TROENDLE a été nommée Rapporteur, aux côtés des sénateurs Loïc Hervé et Patrick Kanner, de la mission d'information « sur la sécurité des sapeurs-pompiers », suite aux violences inacceptables et en augmentation que ces derniers subissent depuis quelques années. En effet, le nombre d'agressions déclarées par les sapeurs-pompiers a augmenté de 23 % de 2016 à 2017 et de 150 % sur ces dix dernières années.

Dans le cadre de ses travaux, la mission d'information a réalisé un état des lieux grâce à

aux 3 sauveteurs de la SNSM décédés en mission, au large des Sables-d'Olonne, le 13 juin dernier. Le 22 juillet 2019, la mission d'information a effectué un premier déplacement aux Sables-d'Olonne suivi d'un second déplacement et d'une série d'auditions. L'audition finale, le 10 octobre 2019, eu lieu avec des représentants du siège parisien de la SNSM et avec les deux survivants du drame des Sables-d'Olonne. Les 30 propositions du rapport ont été présentées à la presse le 23 octobre 2019.

de nombreuses auditions d'experts et de professionnels (dont celle de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF), du Directeur de la DGSCGC, de la Mutuelle Intériale et du Directeur du SDIS de Mayotte) et des déplacements (à Aix-en-Provence, à l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers, à Marseille : à la rencontre du SDIS 13 et du Bataillon des marins-pompiers de Marseille ainsi que des autorités préfectorales). Des propositions fortes et pragmatiques seront présentées à la commission des lois, avant la sortie officielle du rapport fin novembre.

GROUPE D'AMITIÉ FRANCE-ALLEMAGNE : SES ACTIONS



Visite d'une délégation du Bundesrat au Sénat

Présidente du groupe d'amitié France-Allemagne au Sénat, Catherine TROENDLE a été conviée avec une délégation sénatoriale, à la signature du Traité d'Aix-la-Chapelle, le 22 janvier 2019. Ce dernier vise à approfondir la coopération franco-allemande. Dans cet esprit, a eu lieu, le 19 mars 2019, la signature d'une déclaration commune entre le Sénat (représenté par le Président Gérard LARCHER) et le Bundesrat (représenté par le Président Daniel Günther).

Catherine TROENDLE, entourée de plusieurs membres du groupe, a accueilli les 4 et 5 juillet 2019, Monsieur Volker WISSING, Ministre d'Etat du Land de Rhénanie-Palatinat pour l'économie, les transports, l'agriculture et la viticulture, Vice-Président du groupe d'amitié Allemagne-France du Bundesrat, Monsieur Boris PISTORIUS, Ministre de l'Intérieur et du sport de Basse-Saxe et Monsieur Matthias KOLLATZ, Sénateur en charge des finances du Land de Berlin dans le cadre de la 20^{ème} rencontre des deux groupes d'amitié. Au programme du déplacement : deux sessions de travail au Sénat autour d'échanges de vues sur les thématiques de la mise en œuvre du Traité d'Aix-la-Chapelle et de l'énergie et du climat, notamment au regard de l'engagement des jeunes pour l'écologie.

Au regard de son expertise sur les relations franco-allemandes, Catherine TROENDLE a été invitée à intégrer, dès septembre dernier, le Comité de coopération transfrontalière franco-allemand, établi par le Traité d'Aix-la-Chapelle. Ce comité restreint vise à définir une stratégie de développement transfrontalier pour identifier les projets communs les plus importants et lever les obstacles à leur mise en œuvre. Les Eurodistricts seront sollicités pour leur expertise. Catherine TROENDLE est également membre du Comité directeur de l'ETB.



834

interventions en commission

03

propositions de loi
en qualité d'auteur

24

rapports dont 5 nouveaux

77

questions écrites ou orales
posées au gouvernement

71

propositions de loi en tant que
cosignataire, dont 18 nouvelles

SENAT

Vice-Présidente du Sénat, **Présidente** de la délégation chargée de la communication du Sénat et de la Chaîne parlementaire Public Sénat
Membre de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation
Membre de la commission des lois
Présidente du groupe d'amitié France-Allemagne depuis 2009

Auteur des rapports législatifs sur :

- sa proposition de loi relative à la représentation des personnels administratifs, techniques et spécialisés au sein des conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours

- 2 rapports sur la proposition de loi visant à prévenir les violences lors des manifestations et à sanctionner leurs auteurs

- pour avis sur le budget de la sécurité civile du PLF 2019

- la proposition de loi visant à créer le statut de citoyen sauveteur, lutter contre l'arrêt cardiaque et sensibiliser aux gestes qui sauvent

LOCAL

Elue locale depuis 1989
Maire de Ranspach-le-Bas de 2001 à 2017, **conseillère municipale** depuis novembre 2017
Conseillère régionale d'Alsace (2004-2005)
Vice-présidente de l'Association des Maires du Haut-Rhin (2001-2018)
Vice-Présidente jusqu'en 2017 puis Déléguée de la Communauté d'agglomération de Saint-Louis
Membre assesseur du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin
Membre du CA de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR)
Membre du Comité directeur de l'Euro District Trinational de Bâle
Membre suppléant de la Commission Consultative de l'Environnement de l'EuroAirport

NATIONAL

Présidente du Conseil National des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CNSPV)
Vice-Présidente de la Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours (CNSIS)
Caporal d'honneur des Sapeurs-Pompiers de France (juin 2017)
Vice-Présidente de la CNSIS depuis 2015. Renouvellement de son mandat le 22 mai 2019
Membre du Comité de coopération transfrontalière franco-allemand instauré par le Traité d'Aix-la-Chapelle

EN LOCAL

PROJET D'AVENIR AUTOUR DE FESSENHEIM

Catherine TROENDLE était présente, le 1er février 2019, à la visite officielle dans le département du Haut-Rhin du Ministre de la transition écologique et solidaire, François DE RUGY, dans le cadre de la reconversion du territoire de Fessenheim. A cette occasion, elle a fait part de son soutien au Maire de la commune de Fessenheim, qui n'a pas souhaité signer le « projet d'avenir du territoire ».

Catherine TROENDLE travaille en étroite collaboration avec le Député Raphaël Schellenberger sur ce dossier.



TRANSFERT DE L'ENCAISSEMENT DE LA VENTE DE BOIS DES COMMUNES FORESTIÈRES À L'ONF

Face aux nombreuses communes haut-rhinoises qui ont marqué leur opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois à l'ONF, Catherine TROENDLE a décidé d'alerter le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Elle lui a indiqué que cette nouvelle procédure, visant à « simplifier les circuits de ventes de bois », engendrerait, au contraire, des frais de gestion supplémentaires en raison de l'introduction d'un nouvel intermédiaire, en plus de rallonger considérablement les délais de paiement.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation lui a répondu que le Gouvernement a bien pris acte des réserves de la FNCOFOR et des Maires des communes forestières concernant le déploiement généralisé de ce dispositif et qu'il a été décidé d'expérimenter sa mise en œuvre avec des communes volontaires. Si expérimentation il doit y avoir, Catherine TROENDLE demandera un retour clair et transparent sur ces dernières.

DYSFONCTIONNEMENT DANS LES SERVICES FISCAUX DE SAINT-LOUIS

La réunion sur le nouveau réseau de proximité de la Direction départementale des Finances Publiques du Haut-Rhin, à laquelle Catherine TROENDLE a contribué, en juin dernier, à la Sous-Préfecture de Mulhouse, a notamment permis de mettre en évidence un grave dysfonctionnement dans les services fiscaux de Saint-Louis, section dédiée aux collectivités.

Avec efficacité et réactivité, le Directeur Départemental des Finances Publiques du Haut-Rhin est intervenu et a ajouté 7 agents pour la trésorerie de Saint-Louis. Les entreprises étaient très inquiètes et pénalisées par cette situation alors que les services communaux envoyaient les mandats dans les délais à la trésorerie de Saint-Louis. La situation a été rétablie au 1er septembre 2019.

Catherine TROENDLE a participé à plusieurs réunions dans les Sous-Préfectures mais aussi dans des Communautés de communes, avec le Directeur Départemental de la DFIP, afin de prendre toute la mesure des attentes des élus dans le cadre de la concertation sur la réorganisation du service public des finances.

RECONNAISSANCE DES PERSONNELS PATS DES SDIS

Très investie sur les sujets liés à la sécurité civile, le Sénateur Catherine TROENDLE a déposé une proposition de loi cosignée par de nombreux Sénateurs, le 26 juin 2018, ayant pour objet de pallier l'absence des personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) au sein des conseils d'administration. **Cette proposition de loi, adoptée à l'unanimité au Sénat le 30 octobre 2018**, a été adoptée dans les mêmes termes, en séance, le 26 mars 2019, par l'Assemblée nationale, ce qui répond à une demande de longue date des PATS pour pouvoir siéger dans la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et au sein des Conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

CNSPV

Le Conseil National des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CNSPV), présidé par Catherine TROENDLE, s'est, pour l'heure, déjà réuni 6 fois sous forme de Comité de pilotage, cette année, pour procéder au suivi de la mise en application du Plan 2019-2021 pour le volontariat, présenté par le Ministre de l'Intérieur. Dans le cadre de son mandat de Présidente du CNSPV, elle travaille, au quotidien, sur les 37 mesures du plan volontariat. 20 mesures ont déjà été examinées de façon approfondie. La féminisation, son cheval de bataille, a notamment donné lieu à une circulaire ministérielle concernant l'accueil en casernes, des vêtements adaptés, la promotion au grade d'officiers et la conciliation avec la vie familiale.

Mis en place en 2013 et composé de 18 membres (parlementaires, élus locaux, représentants de l'État et des sapeurs-pompiers), le CNSPV s'est fixé pour objectif premier, par ses missions et sa composition, d'éclairer le Gouvernement, les collectivités territoriales et leurs établissements publics dans la définition de la conduite des politiques publiques visant à



pérenniser et développer le volontariat chez les sapeurs-pompiers. Se réunissant plusieurs fois par an, il conduit des analyses et des études prospectives et procède à l'évaluation des incidences des dispositions législatives et réglementaires sur le volontariat. Il peut formuler toute proposition tendant à promouvoir le volontariat, le développer et en faciliter l'exercice.

CONGRÈS DES SAPEURS-POMPIERS

Catherine TROENDLE a participé, les 20 et 21 septembre 2019, aux côtés des « soldats du feu », à la 126ème édition du Congrès National des Sapeurs-Pompiers. Elle est intervenue, lors d'une table-ronde sur le thème « une société qui change : vers un impossible opérationnel ? » et, avec ses collègues co-rapporteurs de la Mission d'information sénatoriale, ont, à cette occasion, présenté un état des lieux des travaux de la mission en cours sur la sécurité des pompiers.

Lors du dernier jour du Congrès, Catherine TROENDLE a assisté à l'Assemblée générale de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF). A cette occasion, elle a été citée à plusieurs reprises par le Colonel Grégory ALLIONE, Président de la FNSPF et par le Ministre de l'Intérieur, Christophe CASTANER, pour le travail qu'elle mène sur tous les fronts en faveur des sapeurs-pompiers, avec « efficacité et exigence ».

Dans son discours de clôture, le Ministre a alimenté une ambiguïté sur son engagement pour une nouvelle directive européenne en faveur de la protection du modèle de secours français. Il s'agit-là d'une grande déception, pour la Présidente, car, selon cette dernière, cette mesure constitue la seule solution pour sauvegarder ce modèle de sécurité civile.



Directive EUROPÉENNE : Catherine TROENDLE a organisé avec la FNSPF, une réunion au Parlement européen avec Anne Sander au mois de novembre 2019 sur la protection du statut de sapeur-pompier volontaire. Suite à une première réunion, le 30 octobre 2018, qui avait déjà réuni Marianne THYSSEN, Commissaire européenne en charge de l'Emploi, Catherine TROENDLE, l'eurodéputée Anne SANDER, le Président du Parti Populaire Européen, Joseph DAUL, et les représentants de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France. Anne Sander et elle détiennent une volonté forte d'aboutir à un résultat favorable.



3 caporaux d'honneur, dans le Haut-Rhin. Catherine Troendlé, Brigitte Klinkert et Monsieur le Préfet Touvet. Assemblée Générale de l'UDSPV 68 du 26 mai 2019.

ABSENCE DE QUARTIER DE SEMI-LIBERTÉ À LA PRISON DE LUTTERBACH

La possibilité d'avoir accès aux quartiers de semi-liberté est proposée, dans le Haut-Rhin, uniquement à Colmar. Or, les personnes condamnées qui ont un emploi dans le sud du département doivent prévoir 60 à 80 kilomètres par trajet pour pouvoir en bénéficier. Cela pose certaines difficultés, notamment concernant les horaires de retour, qui, si dépassés, pourraient entraîner des poursuites.

Catherine TROENDLE est intervenue auprès de la Garde des Sceaux, Madame Nicole BELLOUBET, afin d'évoquer ce sujet et de l'alerter sur cette problématique. Cette dernière lui a confirmé qu'un examen approfondi sera effectué au Ministère. Ayant travaillé sur la thématique des peines, dont les mesures alternatives à l'emprisonnement, notamment avec son collègue Jean-René LECERF, Rapporteur de la loi pénitentiaire, Catherine TROENDLE maîtrise bien ce sujet.

GENDARMERIES



Le 15 février 2019, Catherine TROENDLE a assisté, à Colmar, à la cérémonie nationale d'hommage aux militaires de la gendarmerie décédés, en 2018, dans l'accomplissement de leur devoir.

NEUF-BRISACH

Le 10 décembre 2018, Catherine TROENDLE, accompagnée des élus locaux, a effectué une visite de la brigade de gendarmerie de Neuf-Brisach. Le constat de cette visite a été la nécessité de mettre en place des moyens et des locaux adaptés pour une véritable efficacité de cette



caserne de gendarmerie, mais également des logements aux normes pour héberger les gendarmes de ce secteur. Catherine TROENDLE suit ce dossier avec Gérard HUG, Président de la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach, le Colonel LE BLOND, Commandant du Groupement de Gendarmerie départemental du Haut-Rhin et Monsieur le Maire de Neuf-Brisach.

OTTMARSHEIM

Depuis juin 2018, un rapport de proposition d'agrément de principe avait été transmis à la DGGN. Depuis, le groupement était dans l'attente de l'obtention de la décision d'agrément. Après être intervenue auprès du Ministre de l'Intérieur, Catherine TROENDLE a reçu la confirma-

tion par ce dernier qu'il validait "le projet de réalisation par la commune d'Ottmarsheim, sur son territoire, d'une nouvelle caserne de gendarmerie, prise à bail par l'Etat, au profit de la brigade de proximité d'Ottmarsheim, à l'effectif de douze militaires de la gendarmerie », le 15 mai 2019. Le projet peut désormais débuter.

BURNHAUPT-LE-HAUT

Très investie depuis 2014, sur le projet de réhabilitation de la caserne de Burnhaupt-le-Haut, Catherine Troendle a participé à la réunion de la Communauté de communes de Masevaux portant sur cette caserne aux côtés des élus, le 12 juillet 2019. Après plusieurs interventions auprès du Ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald DARMANIN, afin de l'alerter sur divers points de désaccord pouvant retarder, voire empêcher, la vente du terrain, Catherine TROENDLE a réussi à débloquer ce dossier, permettant, ainsi, la reconstruction de cette caserne et l'instauration de meilleures conditions de travail pour les gendarmes de ce secteur.

CATHERINE TROENDLE, RAPPORTEUR DE LA PROPOSITION DE LOI "ANTI-CASSEURS"

Le 10 avril 2019, la proposition de loi visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations a été promulguée. La loi déposée par le Président Bruno Retailleau et dont Catherine TROENDLE a été le Rapporteur au Sénat, a poursuivi un double objectif : prévenir les actes de violences commis lors des manifestations et sanctionner leurs auteurs.

Cette loi n'a donc pas pour vocation de porter atteinte à la liberté de manifester, mais bien au contraire, d'en garantir le libre exercice, en évitant la prise en otage de manifestants pacifiques par une poignée d'individus désireux de se livrer à des violences et des dégradations.

Le 4 avril 2019, le Conseil constitutionnel s'est prononcé sur la loi et a censuré l'article 3 créant une interdiction administrative individuelle de manifester au motif qu'il portait une atteinte au droit d'expression collective des idées et des opinions qui n'était pas adaptée, nécessaire et proportionnée.

Les mesures définitivement adoptées et validées par le Conseil constitutionnel, prévoyaient notamment :

- de doter l'autorité administrative de nouveaux outils pour prévenir, le plus en amont possible, l'infiltration des manifestations par des individus violents (création d'un nouveau régime de contrôles de police judiciaire, permettant des fouilles de sacs et de véhicules).

- permet également à l'autorité judiciaire d'apporter une réponse plus ferme aux actes de violence commis par des personnes agissants masqués ou cagoulés, en créant un délit de dissimulation du visage au sein ou aux abords d'une manifestation, puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende a été créé.

- enfin, la loi introduit la possibilité pour l'État de se retourner financièrement contre les auteurs des dommages.

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Symbole fort, le 23 juillet 2019, Catherine TROENDLE a présidé la séance d'examen des conclusions, au Sénat, de la CMP du projet de loi relatif aux compétences de la Collectivité Européenne d'Alsace. En dépit de certaines divergences, la CMP, à laquelle Catherine TROENDLE a participé, en tant que membre titulaire, a été conclusive, et un texte commun a été élaboré, le 11 juillet dernier. Le Sénat a largement participé à l'écriture du texte définitivement adopté.

Les principaux apports du Sénat maintenus par la CMP concernent :

- le volet sanitaire du schéma de coopération transfrontalière de la nouvelle collectivité (article 1er) ;

- la mise en cohérence du schéma de coopération transfrontalière avec celui de l'euro-métropole de Strasbourg (article 1er) ;

- la mise en place d'un conseil de développement auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace (article 1er) ;

- la possibilité pour le département alsacien de gérer les actions relevant du Fonds social européen (article 1er) ;

- la clarification du statut des autoroutes et la possibilité pour le Conseil départemental alsacien de déclasser des autoroutes dans les cas où le maintien de ce statut n'est pas justifié (article 3).

La Collectivité Européenne d'Alsace regroupera et remplacera les deux conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, en 2021.

La mise en oeuvre peut être suivie sur le site : <https://raphael-schellenberger.fr/actualites/collectivite-europeenne-dalsace/>



Catherine TROENDLE et le Rapporteur du texte CEA, Agnès CANAYER.

MATERNITÉS DE THANN ET ALTKIRCH

Le 24 novembre 2018, Catherine TROENDLE a participé à la mobilisation de soutien au maintien de la maternité d'Altkirch. Elle a, par ailleurs, le 29 janvier dernier, adressé un courrier au Président de la République en faveur d'un renouvellement des agréments des maternités de Thann et d'Altkirch jusqu'en 2023. Impliquée sur ce dossier, elle a suivi les réunions auxquelles les élus étaient conviés, par l'Agence Régionale de Santé, sur l'évolution de l'offre de soins au sein des territoires de Thann et d'Altkirch. Malgré les nombreuses actions menées par les élus, la transformation de ces deux maternités en Centres Périnataux de Proximité a été actée. Cette nouvelle offre de soins débutera à partir du 4 novembre prochain. Cela ne va pas dans le bon sens !



Inauguration du plateau technique dédié à la chirurgie de la main et du membre supérieur, en présence, notamment, du Président de la Fondation de la Maison du Diaconat de Mulhouse, Jean WIDMAIER et de la Maire de Mulhouse, Michèle LUTZ.

GYNÉCOLOGIE MÉDICALE : Catherine TROENDLE obtient des réponses, de la Ministre des solidarités et de la Santé, concernant la santé des femmes

Sensible à l'intervention de Catherine TROENDLE ainsi qu'à celle de plusieurs parlementaires, la Ministre des Solidarités et de la Santé a répondu, l'été dernier, positivement à leur requête, en portant à 82, le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales en médecine pour la spécialité de gynécologie médicale, à la rentrée 2018.

Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, pour la Vice-Présidente du Sénat, mais qui ne doit pas faire oublier qu'il ne s'agit que d'une augmentation de 12 postes par rapport à 2016 et qu'étant donnée la pénurie actuelle, seules des mesures de grande ampleur, pourront permettre le maintien à un niveau acceptable de la qualité des soins prodigués aux femmes.

L'Alsace est tout particulièrement touchée avec une diminution des effectifs de Gynécologues médicaux de 41,1%, entre 2008 et 2015 et une prévision de diminution supplémentaire de 31,7% pour la période allant de 2015 à 2020.

AVENIR DE L'UNITÉ SOS-MAIN DU DIACONAT DE MULHOUSE : Catherine TROENDLE obtient une réponse du Ministre

Après plusieurs courriers restés sans réponse, mardi 2 juillet dernier, Catherine TROENDLE est intervenue en séance pour interroger la Ministre des solidarités et de la Santé sur l'avenir de l'unité SOS-Main du Diaconat de Mulhouse, menacé de non renouvellement de ses aides financières par l'Etat. Dans sa réponse, Adrien TAQUET, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des solidarités et de la santé a ainsi annoncé à la Vice-Présidente du Sénat qu'une

solution pérenne allait être mise en place à partir de 2020, pour répondre aux besoins financiers de l'unité SOS-Main et que des démarches en ce sens étaient en préparation par l'ARS.

Au regard de son implication, Catherine TROENDLE a été sollicitée, comme invitée d'honneur, le 5 octobre 2019, à la cérémonie d'inauguration du plateau technique dédié à la chirurgie de la main et du membre supérieur.

ÉDUCATION

L'ORIENTATION DES ÉLÈVES VERS LES FILIÈRES PROFESSIONNELLES :

Catherine TROENDLE a interrogé le Ministre de l'Education nationale sur la question

Lors du débat organisé le 28 mai 2019, au Sénat, sur l'avenir de l'enseignement professionnel, Catherine TROENDLE a interrogé le Ministre de l'Education nationale sur la question de l'orientation des élèves vers les filières professionnelles.

Elle lui a demandé quelles étaient les intentions du Gouvernement pour permettre que « l'enseignement professionnel retrouve ses lettres de noblesse et redevienne le pourvoyeur de jeunes employés formés pour les filières professionnelles, qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être et ce, en adéquation avec les demandes », tout en plaidant pour une professionnalisation des parcours, à partir de 14 ans, dès le collège, « afin d'éviter un décrochage scolaire de certains jeunes, confrontés à des notions parfois trop abstraites pour

eux, dans les formations classiques ». Dans sa réponse, le Ministre de l'Education nationale a fait part, à la Vice-Présidente du Sénat, de son soutien aux dispositifs d'orientations, tout en annonçant deux nouvelles mesures :

- la signature le jour-même de la convention-cadre de coopération entre l'État et les régions en matière d'orientation,
- et la fin de l'évaluation, depuis quelques mois, des collèges en fonction de l'orientation des élèves qui en sortent.

Le Ministre a ensuite partagé l'avis du Sénateur du Haut-Rhin en confirmant que l'enseignement professionnel doit bien être valorisé « dès le collège ».

MAINTIEN DU RECTORAT À STRASBOURG

Jeudi 31 janvier dernier, Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education nationale, a annoncé à l'Assemblée nationale sa décision de « ne pas fusionner les rectorats » au sein du rectorat de la capitale académique régionale en expliquant qu'il avait « beaucoup écouté les différentes inquiétudes ». A ce titre, Catherine TROENDLE, est satisfaite de cette décision prise, notamment, suite à ses nombreuses interventions auprès du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, dont celle co-signée par les treize parlementaires d'Alsace, dès le 13 juillet 2018, à son initiative.

LES DAUPHINS DE SAINT-LOUIS

Suite à une action concertée, menée par Catherine TROENDLE avec la Rectrice de l'Académie de Strasbourg auprès du Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, une classe supplémentaire section sport au Collège Forlen de Saint-Louis a ouvert à la rentrée 2019. Les dauphins, les gymnastes et bien d'autres petits sportifs trouveront ainsi une classe pérenne à la hauteur de leurs attentes.

ÉCHANGEURS A35

Catherine TROENDLE est intervenue auprès de la Ministre Elisabeth BORNE, le 19 novembre 2018, concernant la desserte autoroutière du futur projet Euro3lys. Elle a demandé à ce que l'Etat délivre son avis concernant les aménagements routiers prévus sur l'A35 et les échangeurs 36 et 37 afin d'engager la phase opérationnelle de ce projet.

Le 19 mars 2019, la Ministre l'a informée de sa décision du 17 janvier 2019, émettant un avis favorable quant à l'opportunité du projet de réaménagement des échangeurs 36 et 37 transmis par le Conseil départemental du Haut-Rhin.

PROJET D'ACHÈVEMENT DE LA LGV RHIN-RHÔNE

Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, l'amendement de son collègue, le Sénateur Jean-François LONGEOT, que Catherine TROENDLE avait soutenu et cosigné, prévoyant de rajouter le projet d'achèvement de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône a été adopté.

Cette avancée a permis l'annonce de la Ministre des Transports, Elisabeth Borne, en mai 2019, de son accord pour étudier la possibilité de l'achèvement du tronçon reliant Petit-Croix (90) à Lutterbach (68), en 2028. Jusqu'ici, la date retenue est celle de 2038 !

FUTURE LIGNE FERROVIAIRE COLMAR-FREIBURG

Le 6 septembre 2019, Catherine TROENDLE a participé à une réunion du Conseil départemental du Haut-Rhin concernant la ligne ferroviaire entre Colmar et Fribourg. La réhabilitation de cette ligne entre dans le cadre du Traité d'Aix-la-Chapelle, signé le 22 janvier 2019, et fait partie des 15 projets prioritaires énoncés par ce Traité.

Cette rencontre a donné lieu à la formation d'un groupe de mobilisation pour la réussite du projet, dont Catherine TROENDLE fait partie, et qui se nomme "Villes et Territoires pour le train Colmar-Freiburg".

Les études opérationnelles de ce projet ont été lancées en 2019 et se poursuivront jusqu'en 2020. Elles s'accompagneront de débats publics et de concertations. Travaux achevés prévisionnellement en 2026.



AUTOROUTES INONDÉES À BURNHAUPT-LE-BAS EN 2016 ET 2018 : EPILOGUE

Suite à ses relances sur ce dossier, la Ministre chargée des Transports auprès du Ministre d'Etat a répondu à Catherine TROENDLE que, suite à une décision du Conseil d'Etat du 24 juillet 2018, il sera demandé au concessionnaire (Société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône - APRR) – contrairement à ce qui était prévu dans le cadre du Plan Investissement Autoroutier (PIA) – de réaliser les travaux d'aménagement anti-cruces sans compensation financière.

Suite à cette annonce et à la mise en place d'un projet anti-cruces par la commune de Burnhaupt-le-Bas, Catherine TROENDLE a décidé de s'impliquer encore davantage dans ce dossier en intervenant directement sur le terrain. Elle a donc réuni, avec succès, à la Préfecture du Haut-Rhin, le 24 mai dernier, toutes les parties prenantes de ce dossier afin de clarifier les engagements financiers des différents partenaires. A ce jour, la réalisation effective de ce projet est désormais sur les rails.

RETOUR EN IMAGES

RÉÉLECTION D'ANNE SANDER AU PARLEMENT EUROPÉEN LE 26 MAI 2019 :

Catherine TROENDLE a tenu à adresser toutes ses félicitations à Anne SANDER pour sa réélection d'eurodéputée au Parlement européen, le 26 mai dernier, ainsi que pour son élection, le 4 juillet dernier, au poste de Premier Questeur dont le rôle est essentiel au bon fonctionnement de cette institution.



26 septembre 2019 DÉCÈS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE JACQUES CHIRAC

« Il fut un grand homme politique et un leader éclairé en tant que Président de la République, de 1995 à 2007. Je garde en mémoire les souvenirs de nombreux meetings, avec un leader hors pair, qui faisait vibrer les salles. Un tribun, un fédérateur, très accessible. La proximité avec les territoires, les élus, les gens, était inscrite dans son ADN. J'ai eu la chance de le côtoyer, dès 1989, grâce au Député Jean Ueberschlag, dont j'étais l'assistante parlementaire, qui fut très proche de lui, puis comme parlementaire à mon tour, lorsqu'il fut Président de la République. »



Catherine TROENDLE, le Président Jacques CHIRAC, Pascale SCHMIDIGER et Jean UEBERSCHLAG

« La Politique, ça ne consiste pas à suivre le courant, mais à indiquer le cap »

Jacques Chirac.



Les Maires du Haut-Rhin durant leur visite du Sénat, à l'occasion du Congrès des Maires, le 21 novembre 2018.



Ce 19 mai, avec Anne Sander, à la journée citoyenne à Fislis.



Le 15 juin 2019, cérémonie dédiée à la Journée nationale des sapeurs-pompiers et à l'inauguration du centre de secours de Cernay-Wittelsheim.



Le 24 novembre 2019, passation de commandement à Logelheim entre le capitaine Joseph KAMMERER, également Maire, et le lieutenant SITTLER. Une belle cérémonie rehaussée par la fanfare de Obersaasheim !



Le 29 mai 2019, à la finale de la 4ème édition du concours de la soirée des talents organisé par l'association de la Maison des lycéens au forum de Saint-Louis, en présence du Président de l'association et du Proviseur du Lycée de Saint-Louis, Jean-Luc Schildknecht.



Le 9 juillet 2019, Catherine TROENDLE était à l'Élysée avec Brigitte Klinkert, Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin, pour la cérémonie de remise des insignes d'Officier de la Légion d'Honneur dont elle a été récipiendaire.



Le 15 février 2019, Bergholtz, en présence de Nella WAGNER, Maire, du Président du club de foot, d'Alain GRAPPE représentant Carine PAGLIARO (Vice-Présidents du CD68).

SUR LE TERRAIN



Inauguration de la 11ème édition du festival des terroirs, Agrogast, le 23 août 2019, à Hagenthal-le-Haut. Avec Pierre Pfendler, Maire et Anita Klein, organisatrice.



Le 6 mars 2019, accueil au Sénat d'un groupe de 33 lycéens du Lycée agricole de Rouffach !



Le 8 juin 2019, les 100 ans de la société de gymnastique de Blotzheim ! Joli petit gala de présentations des différentes disciplines ! Merci Joseph, merci Lucien et toutes leurs équipes.



Ce 25 août 2019, 80ème anniversaire de l'évacuation dans les Landes. A ses côtés la Maire de Ranspach-le-Bas, Sandra MUTH et le Maire de la commune jumelée dans les Landes, Philippe Lamarque !



Le 8 mai 2019, à Thann pour la commémoration de la victoire de 1945.



Le 9 juin 2019, les 10 ans de la fusion des Centres de Premières Interventions de Spechbach-le-Haut et de Spechbach-le-Bas.



6 septembre 2019, rencontre annuelle des femmes Maires organisée par Catherine Troendlé, avec cette année, Christèle Willer, Maire de Buschwiller, qui nous a reçu sur le territoire de l'agglomération de Saint Louis.

Catherine TROENDLE, Sénateur du Haut-Rhin, Vice-Présidente du Sénat

Permanence parlementaire : 3 rue de l'Eglise - 68730 Ranspach-le-Bas - Tél. : 0389689900 - Télécopie : 0389688091 - Courriel : troendle.senateur@wanadoo.fr
Collaboratrices parlementaires : Annabelle JÉRÉMIE, Virginie SCHERRER.

Bureau du Sénat : Palais du Luxembourg 15 rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06 / Tél. : 0142343394 / Télécopie : 0142344101 - Courriel : c.troendle@senat.fr.
Collaboratrice parlementaire : Christine MESSIAS-RODRIGUES

Crédit photo : A. JÉRÉMIE, A. SANDER, C. MESSIAS-RODRIGUES, Sénat C. LEROUGE et S. KERLIDOU **Concept.** www.maurersebastien.fr **Imprimerie :** SIREN 323 005 710